

PRÉVOYANCE

Pourquoi la CIEPP est-elle différente?

p. 2

GOVERNANCE

La politique ESG de la CIEPP

p. 6

Bleu Horizon

#13

PORTRAIT

AISS

Faire de la sécurité sociale un bien commun à l'échelle planétaire

p. 4



Pourquoi la CIEPP est-elle différente ?

Cet article sera le premier à détailler ce qui différencie la CIEPP des autres institutions dans le monde de la prévoyance professionnelle. Il s'agira ici, et dans les prochains numéros, d'expliquer son modèle de prévoyance atypique et unique.

Selon l'Office fédéral de la statistique (chiffres 2018), on compte aujourd'hui dans le paysage de la prévoyance professionnelle (LPP) 1562 institutions de prévoyance (caisses de pension) en Suisse. Elles gèrent près de 4,2 millions d'assurés actifs, ce qui représente 875 milliards de francs de total de bilan.

L'objectif n'était pas commercial ou pécuniaire : il visait la protection des individus en complément des prestations déjà existantes.

Dans cet environnement, un nombre élevé de solutions de prévoyance professionnelle existe. Il y a les institutions de prévoyance créées par des compagnies d'assurances qui gèrent environ la moitié de la prévoyance professionnelle (en termes d'assurés actifs), l'autre moitié étant partagée par des institutions de prévoyance indépendantes, des institutions de prévoyance propres à des employeurs et des institutions communes ou collectives.

La CIEPP s'inscrit dans le modèle des institutions communes et plus particulièrement des caisses d'associations professionnelles. Elle a été constituée par les associations de la Fédération des entreprises romandes (FER) en 1961, bien avant que la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) entre en vigueur en 1985. Une première différence est immédiatement apparente : son but. En 1961, après l'introduction de l'AVS en 1948, l'objectif premier de la CIEPP était d'offrir aux assurés, par l'intermédiaire de leur entreprise, la possibilité de bénéficier de bonnes conditions en cas de difficultés dans leur parcours de vie ou lors de la retraite.

La CIEPP a contribué au développement et au perfectionnement de la sécurité sociale en Suisse. L'objectif n'était pas commercial ou pécuniaire : il visait la protection des individus en complément des prestations déjà existantes (à cette époque, le système des trois piliers n'était pas encore ancré dans la Constitution). Des valeurs comme la responsabilité et la solidarité, déjà applicables en 1961, restent d'actualité dans le quotidien des actions de la CIEPP. Même si des tentatives sont entreprises pour les déstabiliser, l'individualisation sonnait de plus en plus aux portes des entreprises, la CIEPP montre année après année que son modèle fonctionne et qu'il a la capaci-

té de s'adapter aux exigences d'un monde en constante évolution.

Comment la CIEPP fonctionne-t-elle ? Un des piliers de la prévoyance professionnelle est la gestion paritaire au sein des institutions, avec une représentation des employeurs et des assurés. Au sein du Conseil de fondation de la CIEPP, organe suprême, le partenariat social est représenté ; patronat, syndicat, chefs d'entreprise, indépendants et pensionnés y sont actifs. Cette représentativité permet une bonne gouvernance et une parfaite indépendance car la prise de décision est exclusivement destinée aux buts fixés : la pérennité de l'institution et offrir à long terme les meilleures prestations à des conditions optimales. Cela exclut l'intérêt personnel ou la prise de position divergentes quant aux missions de l'institution.

Dans de nombreux Conseils de fondation, la gestion paritaire mérite une attention particulière car elle peut être très orientée, non objective et donner lieu à des conflits d'intérêts se traduisant par des décisions contraires aux intérêts de l'institution. Comme la rémunération excessive sur les avoirs de vieillesse alors que la pérennité de l'institution pourrait être mise en danger à long terme.

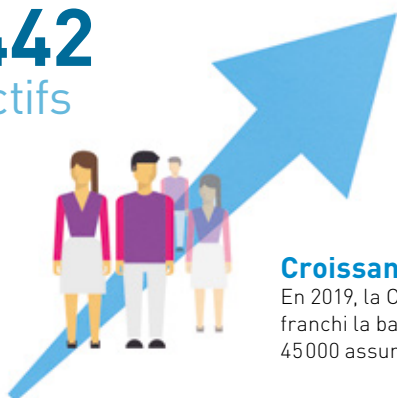
L'institution des PME

La CIEPP, fondation indépendante sans but lucratif, est l'institution des PME, des microentreprises et des indépendants. Plus de 160 secteurs économiques sont représentés!

9918
8729 entreprises
+ 1116 indépendants



45 442
assurés actifs



Croissance

En 2019, la CIEPP a franchi la barre des 45000 assurés.

Structure très favorable

Au 31 décembre 2019, 6243 rentes étaient ouvertes à la CIEPP. Deux tiers des bénéficiaires de rentes perçoivent une rente de vieillesse.

6243
rentiers



118%
degré de
couverture

Solidité financière

Le degré de couverture, soit le rapport entre fortune et engagements, est d'environ 118% au 31 décembre 2019. Il était de 110,2% un an plus tôt.



→ **Aldo Ferrari**
président du Conseil de
fondation de la CIEPP

Performer pour durer

En 2019, les performances de la grande majorité des caisses de pension se sont situées bien au-dessus de la barre des 10%. C'est aussi le cas pour la CIEPP, qui peut se targuer d'une solide performance de 12%. Bonne nouvelle qu'on aurait tort de prendre pour argent comptant, même si cacher notre satisfaction serait tout aussi peu indiqué. Il en va de notre future capacité à prendre des risques qui, comme chacun le sait, font partie de la stratégie d'investissement d'une caisse de pension pour autant qu'elle mesure ces risques et les maîtrise.

Lorsque les marchés financiers sont prêts à payer de 25% à 30% de plus pour l'achat d'actions de sociétés cotées pour un dividende de l'ordre de 3% par an, nous ne pouvons pas être dupes du moment où celles-ci devront retrouver un juste prix. Cela aura un impact sur notre bilan, même si ces actions continueront de nous faire profiter du versement d'un dividende. Ce dividende, comme les loyers de nos investissements dans la pierre, nous permet de faire face au versement de nos prestations et de créditer un intérêt annuel – il sera de 3% pour 2019 – indépendamment du prix de l'action ou du moment de son évaluation.

Que dire de nos obligations que nous achetons en sachant que nous y laisserons une partie de l'argent de nos assurés, si ce n'est qu'elles nous coûtent pour l'instant moins que les taux négatifs que les banques dépositaires de nos liquidités nous facturent, sans autre justificatif que d'être les intermédiaires de la Banque nationale suisse? Il faut être conscients que notre système financier génère beaucoup d'attentes et aussi quelques illusions d'optique que nous devons apprendre à décrypter. À la fin, nous ne pouvons cependant pas distribuer à nos assurés ce que nous n'avons pas gagné. Le bilan de la CIEPP est solide et nous en sommes fiers. Il est garant de notre capacité à affronter l'avenir et à rétribuer nos assurés de manière pérenne. Nous performons pour durer. Pas pour plaire.



Siège de l'AISS, Quartier des Nations à Genève.



LA CIEPP,
SEULE INSTITUTION
DE PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE
SUISSE MEMBRE
DE L'AISS

PROTRAIT

Faire de la sécurité sociale un bien commun à l'échelle planétaire

L'AISS ? Dans la galaxie des organisations internationales, elle n'est peut-être pas la plus connue. Mais l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui a son siège à Genève occupe une place très importante par sa mission et par son poids.

Fondée en 1927 sous l'égide de l'Organisation mondiale du travail (OIT), elle est la principale organisation internationale dont la mission est tournée vers les institutions, les ministères et les agences publiques chargée de la sécurité sociale.

L'AISS regroupe, dans 156 pays, plus de 320 institutions membres dont la CIEPP qui fournissent chaque jour une protection sociale à plus de 3 milliards de personnes. L'AISS joue un rôle fondamental dans l'extension de la couverture de la sécurité sociale. Elle a pour mission de diffuser un message fort à l'échelle planétaire sur l'importance de la sécurité sociale dans la société, de tirer des enseignements mutuels des expériences et de partager

les bonnes pratiques. Concrètement, elle apporte services et soutien à tous ses membres pour développer des systèmes et des politiques de sécurité sociale adaptés aux situations régionales et aux défis de ce siècle : transformation des marchés du travail, emploi informel, vieillissement démographique ou encore innovation technologique.

Tous les trois ans, le Forum mondial de la sécurité sociale se tient sur un continent différent. Après le Panama en 2016, plus de 1300 participants se sont réunis en octobre 2019 à Bruxelles pour débattre des défis de la sécurité sociale. Si, en Europe, les deux enjeux majeurs sont la transformation du marché du travail en raison de la technologie numérique et le vieillissement de la population, ailleurs dans le monde, la priorité vise à combler les lacunes de la couverture sociale. Selon l'OIT, le pourcentage de la population bénéficiant d'un accès effectif à au moins une prestation sociale varie fortement selon les ré-

gions : il s'établit à 84,1% en Europe et en Asie centrale, à 67,6% dans les Amériques, à 38,9% dans la région Asie-Pacifique et à 17,8% en Afrique.

Secrétaire général de l'organisation depuis 2019, le Brésilien Marcelo Abi-Ramia Caetano incarne l'institution auprès des pays et institutions membres. «Aujourd'hui», dit cet ancien secrétaire d'État à la sécurité sociale, «mon rôle consiste à travailler avec tous nos membres répartis à travers le monde pour identifier les défis, mais aussi pour trouver des solutions de nature à renforcer la sécurité sociale».

En dates

- **1927** Création de l'AISS le 4 octobre 1927.
- **1993** La CIEPP devient membre de l'AISS le 6 mai 1993.
- **2010** Organisation du 1^{er} Forum mondial de la sécurité sociale en Afrique du Sud.
- **2012** Signature du protocole d'entente entre l'OIT et l'AISS.
- **2019** Marcelo Abi-Ramia Caetano nouveau secrétaire général.

« Le besoin de protection sociale sera encore plus élevé qu'auparavant »

Questions à **Marcelo Abi-Ramia Caetano**, secrétaire général de l'AISS

Quels sont les objectifs prioritaires de l'Association pour les prochaines années ? Un modèle international de sécurité sociale est-il possible ?

L'AISS a défini quatre grandes priorités pour le triennium 2020-2022. La première est d'améliorer la gestion de la sécurité sociale. La deuxième est de faire face au vieillissement des sociétés, qui implique de fournir des prestations et services pendant des périodes plus longues. La troisième est d'étendre la couverture de la sécurité sociale et d'en garantir la viabilité en tenant compte des différences entre régions. Enfin, la quatrième priorité consiste à remédier aux inégalités d'accès à la protection sociale.

Pour ce qui est d'un modèle, le taux de couverture devrait toujours être élevé, les prestations adéquates et le financement viable. Toutefois, la conception et la gestion du système différeront d'un pays à l'autre en fonction des spécificités nationales et régionales.

Les priorités sont donc différentes selon les régions du monde. Quelles sont vos attentes en Europe ?

L'AISS a publié des rapports mondiaux et régionaux sur les dix principaux défis à relever par la sécurité sociale. En Europe, on constate que le vieillissement constitue un enjeu majeur. L'Europe est un continent qui connaît un vieillissement rapide, ce qui signifie que nous devons chercher des moyens de garantir des prestations et des services de qualité pendant une période plus longue. La transformation

technologique et l'essor de l'économie numérique sont également des phénomènes importants qui affectent la couverture de la sécurité sociale.

Et dans les pays en développement ?

Dans les pays en développement, les défis ne sont pas les mêmes : la couverture étant très faible, la priorité est de la développer.

Vous êtes secrétaire général depuis février 2019. Quel est votre rôle ? Votre action passe-t-elle par de nombreuses visites sur le terrain auprès des institutions membres ?

Durant ma première année à l'AISS, ma priorité a été d'apprendre à connaître nos membres, leurs défis et leurs besoins. Je me suis rendu à un certain nombre de réunions et d'événements. Le Forum régional de la sécurité sociale pour l'Europe, qui a eu lieu en Azerbaïdjan, et le Forum mondial de la sécurité sociale, qui s'est tenu en Belgique, m'ont donné l'occasion de rencontrer des collègues du monde entier. L'année 2019 a été très intense et gratifiante, et j'ai été particulièrement heureux de constater que nos institutions membres apprécient beaucoup les produits, les services et les réseaux que fournit l'AISS.

L'AISS ne compte qu'une demi-douzaine de membres en Suisse, dont une seule institution de prévoyance professionnelle, la CIEPP. Comment construire des ponts entre l'AISS et les caisses de pension suisses ?



© photos David Wagnières

Les caisses de pension constituent l'une des principales branches de la sécurité sociale, non seulement en Suisse, mais aussi en Europe. Nous proposons des produits et des services et disposons d'un réseau mondial dans ce domaine, qui présente un réel intérêt pour les institutions de sécurité sociale suisses. Nous mettons actuellement l'accent sur des thématiques comme le vieillissement des sociétés et la transformation numérique, et nous serions ravis que les institutions suisses soient encore plus nombreuses à participer à ce travail.

Genève est le siège du Secrétariat général de l'AISS. Quel est le rôle de ce canton et son poids dans la structure de l'AISS ?

Genève est la capitale mondiale des organisations internationales, il est donc primordial d'y avoir notre siège, car cela nous permet de constituer un réseau sans équivalent avec d'autres organisations internationales. La proximité avec ces organisations rend notre travail international encore plus efficace, ce qui est positif pour nos membres.

Retrouvez l'interview complète du secrétaire général de l'AISS sur notre site www.ciepp.ch.

La politique ESG de la CIEPP

Dans l'exercice de sa mission, offrir et garantir à long terme une prévoyance professionnelle à des conditions optimales, la CIEPP assume ses responsabilités sociales et environnementales au niveau de sa gouvernance, de sa politique d'investissement et dans ses actes quotidiens (écogestes).

La CIEPP agit sans but lucratif, à titre fiduciaire et dans le seul intérêt des assurés et des entreprises qui lui font confiance.

Institution pérenne

La CIEPP a pour mission de répondre à ses engagements sans risquer sa pérennité et donc sa capacité à servir en toutes circonstances et en tout temps les promesses faites à ses assurés.

La CIEPP agit avec une vision à long terme. Elle est convaincue que la bonne santé de l'économie dans la durée est une condition nécessaire au bien-être de la population (santé, emploi, qualité de vie) et contribue à la prospérité. Or le succès économique pérenne n'est possible que s'il repose sur un modèle durable.

Dans son approche, la CIEPP privilégie la gestion passive ou indicielle. Celle-ci est une méthode d'investissement qui consiste à capter l'essor économique dans le monde à travers la performance des marchés financiers dans leur ensemble. Elle a pour objectif de détenir, dans la durée, l'ensemble d'une classe d'actifs, par exemple l'univers des sociétés cotées, à l'exception pour la CIEPP des titres dont les domaines d'activité sont contraires à la législation suisse. Ce type de gestion occasionne peu de transactions et de coûts de gestion. La CIEPP est ainsi l'une des institutions de prévoyance en Suisse qui, dans l'intérêt des assurés, affiche le plus faible taux de frais de gestion.

Investisseur responsable

La politique ESG de la CIEPP en matière d'investissement repose sur quatre axes :

1. L'exercice du droit de vote

En application de ses principes d'investissements, de son règlement de placements et de sa directive sur l'exercice des droits de vote, la CIEPP exerce ses droits d'actionnaire et vote en assemblées générales sur l'ensemble des actions suisses cotées. Chaque année, la CIEPP publie un rapport détaillé des votes réalisés. De plus, la CIEPP a pris plusieurs initiatives pour exercer également ses droits de vote à l'échelle internationale, soutenir des résolutions d'actionnaires et, si cela n'est pas encore possible, obtenir des gérants concernés un rapport sur leurs votes et les lignes directrices de leurs votes.

2. L'analyse des risques ESG

La CIEPP veille à ce que les entreprises respectent les directives de gouvernance d'entreprise et les principes ESG. Elle opère un examen régulier de son portefeuille à la lumière des critères ESG. La CIEPP dispose d'un processus pour identifier les sociétés sujettes à controverse, être ainsi consciente des risques et proactive dans la résolution à terme des problèmes. L'analyse de l'impact climatique au niveau du portefeuille et l'examen des controverses liées au social et à la gouvernance aiguillent

la Commission de placements en valeurs mobilières de la CIEPP pour fixer des priorités dans le dialogue avec les entreprises où la Caisse est investie.

3. L'engagement actionnarial pour un dialogue efficace

La CIEPP est convaincue que l'engagement actionnarial sur les enjeux ESG permet de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques. Elle pense que des résultats accrus sont enregistrés lorsque plusieurs fondations et investisseurs s'unissent pour pousser les entreprises vers la réalisation d'objectifs ESG.

En 2011, la Caisse a adhéré à la fondation Ethos et, dans la foulée, à l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Aujourd'hui, l'EEP Suisse, qui groupe 142 caisses de pension (223 milliards de fortune sous gestion), a engagé un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des 150 plus grandes entreprises cotées en Suisse.

En octobre 2016, la CIEPP a franchi une étape supplémentaire en contribuant avec cinq autres caisses de pension à la création de l'Ethos Engagement Pool International (EEP International). Ce programme permet aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse. Le dialogue est engagé soit directement avec les sociétés, soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.



4. ESG et fortune immobilière

Dans le cadre de ses investissements immobiliers directs, la CIEPP agit à deux niveaux :

- **Développement et construction**
Lorsque la CIEPP assume le risque de développement et de construction d'un projet immobilier, des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance élevés sont intégrés aux cahiers des charges des différents intervenants (urbanistes, architectes, ingénieurs, entreprises). Parmi les points prioritaires sont inscrits un respect des conditions de travail convenues entre partenaires sociaux, une politique énergétique exemplaire, le recours à des matériaux durables et écologiques et une faveur donnée aux circuits d'approvisionnement courts et à la main-d'œuvre locale. De plus, les réflexions que la CIEPP mène en tant qu'aménageur sont partagées avec les autorités, les riverains et des associations lors de séances de concertation.
- **Exploitation du parc immobilier**
Afin de réduire l'impact environnemental de son parc immobilier, la CIEPP s'est dotée d'outils de monitoring visant à analyser les performances énergétiques du bâti et à informer les locataires de leur consommation, en lien avec leur comportement (eau, électricité, chauffage et eau chaude sanitaire). Ces audits annuels permettent de calculer l'Indice de dépenses de

chaleur (IDC), d'estimer les émissions de CO₂ ainsi que les consommations d'énergie primaire de tous les immeubles de la CIEPP. Ce suivi environnemental est également une aide à la décision quant à la stratégie de rénovation de la CIEPP, afin d'agir en priorité sur les immeubles énergivores. Lors de la décision d'acquisition d'immeubles existants, une analyse des équipements de production d'énergie ainsi que de l'enveloppe du bâtiment est réalisée pour s'assurer que l'investissement réponde aux exigences de qualité de la CIEPP.

Acteur concerné

La prise en compte des enjeux environnementaux et de durabilité a sa place dans la vie quotidienne de la CIEPP et de ses collaboratrices et collaborateurs. Au sein de la FER Genève, à laquelle la gestion administrative de la CIEPP est dévolue, les bonnes attitudes ou habitudes au quotidien sont significatives : encouragement de la mobilité douce de ses collaborateurs, mise à disposition de vélos et scooters électriques, installation de panneaux solaires sur le toit, raccordement au réseau écologique thermique Genilac, suppression des gobelets en plastique ou usage de papier certifié FSC et sans chlore font notamment partie de la démarche écoresponsable.

Comprendre les critères ESG

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'engagement que prend de façon durable une entreprise quant à sa gestion des effets sociaux, environnementaux et économiques de ses activités.

Dans ce contexte, **les critères ESG** :

- **Environnementaux** (émissions de CO₂, recyclage des déchets),
- **Sociaux** (respect des droits humains, des normes internationales du travail,) et de
- **Gouvernance** (rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption)

sont les principaux facteurs de mesure de la durabilité ou de la capacité de répondre à des besoins actuels sans compromettre ceux des générations à venir pour une société ou d'un secteur économique. Ces critères ont pour objectif de déterminer les futures performances financières des entreprises dans le rapport rentabilité-risques.

Le rôle du médecin-conseil à la CIEPP

Le secrétariat médical de la CIEPP, composé de deux assistantes, de deux collaborateurs rattachés à la Direction et d'un médecin-conseil, traite plus de 500 dossiers médicaux par an.

Lors de sa séance du 20 décembre 2019, le Conseil de fondation de la CIEPP a validé la nomination de son nouveau médecin-conseil, le Dr Bernard Greder, qui succède au Dr Jean-François Burkhalter après dix-sept années de précieuse collaboration. C'est l'occasion ici de présenter cette fonction primordiale, mais souvent méconnue.

Lors d'une nouvelle affiliation, d'une modification contractuelle, d'un nouvel assujettissement et selon des critères bien spécifiques préalablement définis par la Caisse, il se peut qu'un questionnaire médical confidentiel soit requis. Après un premier examen réalisé en toute discrétion par la Direction et par les assistantes du secrétariat médical, l'expertise médicale du médecin-conseil peut s'avérer nécessaire. Dans un souci de protection et de prévention de l'assuré, le médecin-conseil peut solliciter des analyses supplémentaires afin de compléter ou de préciser le diagnostic du médecin traitant. C'est à la suite de ce bilan minutieux et complet que la décision d'acceptation, de refus ou de mise en place d'une réserve médicale, assortie ou non de conditions d'affiliation, est prise conjointement avec la Direction. La réserve médicale est généralement fixée pour



une durée de cinq ans. Le médecin-conseil est un véritable soutien dans l'évaluation du risque médico-économique pour la Caisse. Sa collaboration ne s'arrête pas là. Il travaille également avec le service des prestations et le service juridique, avec lesquels il vérifie, en cas de risque survenu (incapacité de travail, invalidité ou décès), les conditions d'une éventuelle application de la réserve émise précédemment. Dans tous les cas, le médecin-conseil décide en toute objectivité et indépendance, ce qui lui permet d'être équitable et cohérent dans les dossiers qui lui sont soumis. Il en va de la crédibilité de la Caisse, qui défend un traitement juste et égalitaire de ses assurés. Le médecin-conseil est une pièce maîtresse dans la gestion des risques, qu'ils soient médicaux pour les personnes assurées ou économiques pour la Caisse.

Quelles sont les qualités indispensables d'un médecin-conseil ?

Dr Jean-François Burkhalter
médecin-conseil de la CIEPP de 2003 à 2019

«Après avoir passé dix-sept ans au service de la CIEPP et examiné près de 2000 dossiers, quel bilan tirer de la fonction de médecin-conseil ? Tout d'abord relever que c'est une activité passionnante qui nécessite de posséder une vaste expérience médicale et de bonnes connaissances en assécurologie. Il faut pouvoir anticiper les complications liées aux problèmes de santé de l'assuré au moment de son affiliation. Il faut motiver la décision concernant une réserve, décision qui ne doit être ni laxiste ni trop restrictive dans l'intérêt de la Caisse et de ses assurés. L'affilié s'assure contre un risque comme l'invalidité ou le décès. S'il se réalise, il faut le couvrir sans chercher à s'en dédouaner. J'exclus évidemment les cas de réticence.»

Dr Bernard Greder
nouveau médecin-conseil de la CIEPP

«C'est avant tout d'avoir un bon esprit de synthèse qui se fonde sur des informations médicales les plus claires possible, sur notre expérience et sur nos connaissances acquises tout au long de notre parcours professionnel ou, à défaut, des informations glanées auprès de notre réseau de médecins spécialistes. Quand la situation le demande, il faut savoir garder du bon sens et du pragmatisme. Toute décision prise doit pouvoir être argumentée scientifiquement, et, pour cela, nous devons rester attentifs à l'évolution de la médecine telle qu'elle se manifeste dans la littérature médicale.

Enfin, j'ai la conviction que pour être un bon médecin-conseil, il est préférable de garder l'expérience d'une activité en cabinet comme médecin traitant et de veiller à l'impartialité de nos décisions.»

GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1^{er} Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTROY

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80